

ÉCOLE ÉTÉ 2017 - DÉBUTANT

ARÉNA SAINT-MICHEL - GLACE 2

3440, rue Jarry Est • 514 872-3491

Jusqu'au 5 JUIN

**PRIORITÉ D'INSCRIPTION AUX
PATINEURS DES CLUBS DE LA
RÉGION MTL-CONCORDIA**

Du mardi 27 juin au jeudi 17 août 2017 (8 semaines)

Fermé les lundis 26 juin et 3 juillet 2017

HORAIRE - GLACE 2 (Lundi au jeudi) sauf le 9 août

Glace _____ 16h50 à 17h00

Débutant

Style libre _____ 17h00 à 18h00

Débutant

Habilités / Danse _____ 18h00 à 19h00

Horaire du jeudi 9 août 2017

Glace _____ 16h50 à 17h00

Débutant

Style libre _____ 17h00 à 18h00

Débutant

Habilités / Danse _____ 18h00 à 18h30

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Être déjà un membre en règle de Patinage Canada par
l'entremise d'un club local

Débutant _____ Cours privés - aucun test passé

RÈGLEMENTS

- Un patineur qui n'apparaît pas sur la liste de présences des patineurs inscrits, ne PEUT PAS patiner. Aucune exception.
- À moins de payer une parcelle, le patineur doit patiner uniquement sur les périodes auxquelles il s'est inscrit. Le patineur ne peut pas changer son horaire de patinage comme bon lui semble.
- Un patineur peut prendre des parcelles uniquement s'il a complété le formulaire d'inscription et payé les droits d'administration.
- Le style libre n'est pas toléré durant les périodes de danses et/ou habilités. Aucune exception.
- Les coins de la patinoire sont utilisés pour les sauts et le centre pour les pirouettes.
- Un maximum de 26 patineurs sur la glace / période.
- Tenue de patinage convenable requise (pas de jeans ou de pantalons larges).
- Les cheveux doivent être attachés.
- Gomme à mâcher, nourriture et boissons sont interdites sur la glace.
- Les sacs à main, cellulaires sont interdit sur la glace.
- Le respect mutuel est de rigueur en tout temps.
- La présence d'un entraîneur sur la glace est OBLIGATOIRE en tout temps.
- L'école n'est PAS RESPONSABLE des objets perdus ou volés.

INFORMATIONS - ÉCOLES

Jean Amiot 514 214-5218 ecole@jeanamiot.ca

SESSIONS DE TESTS

Tests locaux : 15 et 17 août 2017

Tests centralisés : 16 août 2017

VISITEZ LE SITE WEB RÉGIONAL :
www.patinageartistiquemontreal.com

FRAIS D'INSCRIPTION

Le prix est établi par bloc de 4 ou 8 semaines pour la session d'été :

Frais d'administration (non-remboursable) par inscription _____ 15 \$

Toutes les disciplines - danse/habilités et style libre

Débutant _____ 105 \$ / 4 semaines

170 \$ / 8 semaines

Patineur extérieur _____ Double du prix
Si des places sont disponibles

Vente de parcelles (**PATINEUR INSCRIT UNIQUEMENT**)

10 \$ / bloc de 60 minutes et moins

15 \$ / bloc de 60 minutes et plus

INFORMATION - INSCRIPTIONS

- **TOUTE INSCRIPTION DOIT ÊTRE TRAITÉE À LA RÉGION AVANT QU'UN PATINEUR SOIT ACCEPTÉ SUR LA GLACE.**
- **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE À L'ARÉNA MÊME.**

Vous devez fournir une preuve de résidence domiciliaire à Montréal - OBLIGATOIRE pour TOUS (copie d'une facture d'Hydro-Québec, téléphone, gaz ou autre fournisseur officiel) OU une preuve d'appartenance à un club de la région ou au REPAM.

- L'entraîneur doit joindre une photocopie de sa carte **VALIDE** d'entraîneur avec son envoi à moins de l'avoir déjà fourni lors des sessions du printemps.
- Paiement par chèque ou mandat postal acceptés.
Chèque libellé à l'ordre de Patinage Montréal. **AUCUN CHÈQUE POSTDATÉ** sinon *l'inscription sera refusée. Aucune place garantie.*
- Paiement en argent comptant (en personne au bureau de la région seulement - Aucun envoi d'argent par la poste.)
- Veuillez inscrire le nom du patineur en lettres moulées à l'endos du chèque.
- Des frais de 30 \$ s'appliqueront sur un chèque retourné.
- Faire parvenir le formulaire et le paiement au bureau de **PATINAGE MONTRÉAL**
Att. : Inscriptions - Écoles ÉTÉ 2017
8110, boul. Saint-Michel
Montréal (Québec) H1Z 3E2

**INSCRIPTION ÉCOLE ÉTÉ 2017 - DÉBUTANT
ARÉNA SAINT-MICHEL - GLACE 2**

LES FORMULAIRES INCOMPLETS SERONT REJETÉS - AUCUNE EXCEPTION.
Attention à l'orthographe des noms. Veuillez remplir toutes les cases requises.

INFORMATIONS - ENTRAÎNEUR

Nom de l'entraîneur N° téléphone N° cellulaire
 N° Carte Entraîneur Courriel

INFORMATIONS - PATINEUR

Vous devez fournir une preuve de résidence domiciliaire à Montréal - OBLIGATOIRE pour TOUS (copie d'une facture d'Hydro-Québec, téléphone, gaz ou autre fournisseur officiel) OU une preuve d'appartenance à un club de la région ou au REPAM. Sinon, le tarif «PATINEUR EXTÉRIEUR» s'applique.

Nom Prénom
 Adresse N° civique, rue Ville Code postal
 N° téléphone Courriel Date de naissance
JOUR MOIS ANNÉE
 N° cellulaire
 N° Patinage Canada Nom de votre club d'appartenance

CHOIX (Veuillez cocher les cases appropriées selon votre choix) - Minimum 4 semaines

Le patineur doit s'inscrire pour les 8 semaines ou un minimum de 4 semaines. Les prix sont calculés ainsi.

NIVEAU	Semaine du 27 juin	Semaine du 4 juillet	Semaine du 10 juillet	Semaine du 17 juillet	Semaine du 24 juillet	Semaine du 31 juillet	Semaine du 7 août	Semaine du 14 août	Total sem.	PRIX	PRIX patineur extérieur	TOTAL À PAYER
DÉBUTANT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 8	105\$ 170\$	210\$ 340\$	= <input type="text"/>

- AUCUN REMBOURSEMENT APRÈS LE DÉBUT DE LA SESSION.
- TOUT CHANGEMENT PEUT ÊTRE FAIT SANS PRÉAVIS PAR LE COMITÉ DES ÉCOLES.
- LE COMITÉ DES ÉCOLES SE RÉSERVE LE DROIT D'ÉTABLIR UN NOMBRE MAXIMUM DE JOURNÉES EN FONCTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS.

FRAIS D'ADM. = 15 \$
 obligatoire
 GRAND TOTAL =

J'ai vérifié le formulaire et il a été entièrement complété. J'accepte les conditions établies par PATINAGE MONTRÉAL.

Signature OBLIGATOIRE de l'entraîneur Date
 Signature OBLIGATOIRE du parent (si le patineur est mineur) Date

